21-09-08 Administration Générale – Administration Générale

Renouvellement du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Monsieur le Maire expose :

A la suite du travail de concertation mené pour la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, les services de l'Etat ont établi un nouveau document, joint à la présente.

Pour rappel, la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage prévoit que les communes de plus de 5 000 habitants participent à l'accueil des gens du voyage.

Lors de l'élaboration du précédent schéma départemental 2013-2018, notre commune était ainsi concernée par la création d'une aire d'accueil de 15 places avec Villars, correspondant à un investissement à réaliser de l'ordre de 600 000 € HT.

Compte tenu du bilan des aires d'accueil réalisées sur le bassin d'habitat de Saint-Etienne Métropole, de leur taux d'occupation, l'Etat avait été décidé, pour les communes n'ayant pas encore créé leur aire, de transformer cette obligation en une contribution au montage de projets de sédentarisation.

Dans le cadre du nouveau schéma 2021-2026, les obligations d'accueil prévues par le précédent schéma pour notre commune, Villars, le Chambon-Feugerolles, la Ricamarie, Unieux, Saint-Galmier et la Grand'Croix, transformées en une contribution à la réalisation de projets de sédentarisation sur la métropole, sont maintenues.

La compétence aire d'accueil relevant désormais de la Métropole, la contribution financière correspondante est à la charge de Saint-Etienne Métropole.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau schéma départemental 2021-2026 d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau schéma départemental 2021-2026 d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Ont signé au registre tous les membres présents Copie conforme

> A Saint-Priest en Jarez, Le 07 septembre 2021

> > Le Maire, Christian SERVANT

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 6 septembre 2021

21-09-08 Administration Générale – Administration Générale

Renouvellement du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le Maire certifie :

- 1 que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;
- 2 Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - BOUGAULT Claude - SCHERRER Marie-Jeanne - SCHERIANI Myriam - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à Mme BISACCIA Mme REPELLINI à Mme GEUSENS M. BOUGAULT à M. COSSEY Mme SCHERRER à M. DI PAOLO Mme GARBAY à Mme PAPIN M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN